

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

21. Convention de servitude de passage d'un réseau électrique entre la commune de Boisseuil et ENEDIS.

Afin de permettre le raccordement électrique d'un des deux logements situés sur la parcelle AM 219 il est nécessaire d'autoriser ENEDIS à procéder à la réalisation d'un réseau souterrain sur la parcelle AM 220 située 12 rue Joseph Mazabraud et appartenant à la commune. Le second logement sera quant à lui raccordé sur le coffret électrique déplacé par la commune en 2022 sur la rue Georges Brassens.

La réalisation des travaux nécessite la signature d'une convention pour l'établissement d'une servitude de passage du réseau sur la parcelle communale AM 220.

La canalisation permettant le raccordement aura une longueur d'environ 20 mètres entre le coffret de branchement de la parcelle AM 219 et celui présent sur la rue Joseph Mazabraud.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec la société ENEDIS concernant la création d'une servitude de passage d'un réseau électrique sur la parcelle AM 220 situé rue Joseph Mazabraud à Boisseuil ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

